DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille sept, le 12 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 juillet deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

12 JUILLET 2007

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

Convention avec le Centre Hospitalier pour la restauration du personnel municipal

Le 23 juillet 2007

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services

Mathiga LHERITEAU

Etaient présents:

Monsieur SOLIGNAC. Madame BOUTIN. Monsieur BERLIE. Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT. Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER. Madame GENDRON, Monsieur RAVEL. Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Monsieur CHARREAU, Madame ISAAC-de LEMOS. Monsieur BINET*, Madame **GOMMIER***

*Monsieur BINET (sauf pour le dossier 07 E 00, le procèsverbal de la séance du 7 juin 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 E 01-02)

*Madame GOMMIER (sauf pour le dossier 07 E 00, le procèsverbal de la séance du 7 juin 2007)

Avaient donné procuration :

Madame CROS à Madame BOISSERIE
Madame CADOREL à Monsieur MOREL
Madame ALLARD à Madame RICHARD
Madame ROCCHETTI à Monsieur TASSEL
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame SALHI à Monsieur GARNIER
Monsieur LAURENT à Madame ISAAC-de LEMOS

Etaient absents et excusés :

Madame FRYDMAN Monsieur LEBRAY

Etait absente:

Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Monsieur SCHAEFFER

N° DE DOSSIER : 07 E 12

OBJET: CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER POUR LA

RESTAURATION DU PERSONNEL MUNICIPAL

RAPPORTEUR: Madame FUCHS

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2004, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement d'une convention avec le Centre Hospitalier Intercommunal afin de permettre la restauration du personnel communal dans cet établissement.

Le personnel prend en charge le montant de son repas et la Ville participe aux droits d'accès à hauteur de :

- 2,95 € pour le personnel dont l'indice majoré est inférieur à 363,
- 2,33 € pour le personnel dont l'indice majoré est supérieur à l'indice 363 et inférieur à l'indice 480,
- 1,95 € pour le personnel dont l'indice majoré est supérieur à 480.

Le montant de cette participation a été fixé par référence à celle que consent le Centre Hospitalier à son propre personnel et suit les mêmes évolutions. Les agents peuvent ainsi se restaurer pour un coût moyen de 2,50 €. Le montant des plats est également fixé par référence aux montants pratiqués pour le personnel hospitalier. Ce montant est revu annuellement et est transmis à la Ville à chaque révision. La convention est conclue à compter du 16 juillet 2007 jusqu'au 31 décembre 2008, et est ensuite renouvelable deux fois par période d'un an.

En 2006, le coût de cette prise en charge a été de 44 752 €.

Le 5 juillet 2007, le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye